



2023/012
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
 13 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15 Date de la convocation : 06 avril 2023
 En exercice..... 15 Date d'affichage : 14 avril 2023
 Qui ont pris part à la délibération..... 13

L'an deux mil vingt-deux et le treize avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'auditorium de la Médiathèque, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
Marc DINI	x			
Christine SANTUCCI	x			
Emmanuel DJAKOVIC	x			
François BERGNA	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Emilie VALETTE	x			
Serge MEOLA	x			
Patrick DOULIERY	x			
Hélène CASTA	x			
Steve PREVOST			x	Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT			X	Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	x			
Sylvie MATHIEU	x			
Anne-Marie MONTANO	x			

Madame Emilie VALETTE est désigné(e) secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2023/012	Compte Administratif – Budget Eau - Assainissement 2022

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 et 1612-2 ;

CONSIDÉRANT :

- Que Madame le Maire après présentation du CA, désigne Monsieur François BERGNA pour la remplacer lors du vote, sort de la salle et ne participe donc pas au vote,
- Que le compte administratif peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 028,92			245 446,74		216 417,82
Opérations de l'exercice	349 282,64	384 058,52	100 482,83	72 748,10		7 041,15
Restes à réaliser						
TOTAUX	378 311,56	384 058,52	100 482,83	318 194,84		223 458,97
Résultat de clôture		5 746,96		217 712,01		223 458,97
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Contre : 0
 Abstention : 3
 Pour : 10

DECIDE

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, PAUL Patricia

